



Nom de la compétition : **Régate « la solo »**

Régates de grade **5C**

Date : **dimanche 27 août 2023**

Lieu : **Gruissan**

Autorité organisatrice : **Gruissan Yacht Club**

avec le soutien de l'Office de Tourisme et de la Ville de GRUISSAN

Cette régata compte pour le classement du Challenge Pierre Bolliet 2023 et fait partie du Championnat Occitanie habitable Duo 2023.

AVIS DE COURSERIR



1 REGLES

La régata sera régie par :

- Les règles d'introduction à la régata (RIR)
- Le présent avis de course
- La fiche de course affichée au GYC et sur le site web du GYC www.gruissan-yacht-club.com

2 ADMISSIBILITE

2.1 La régata est ouverte aux bateaux HN/Osiris toutes classes sauf classe A (*bateaux de moins de 1000 kg*) et L, en règle avec leur autorité nationale.

Chaque bateau doit être équipé d'une VHF opérationnelle et être armé pour une navigation jusqu'à 6 milles d'un abri.

Le Comité d'organisation ou le Comité de course demeurent libres d'accepter ou de refuser une inscription si le bateau ne semble pas en mesure d'affronter les conditions de navigation de la régata ou se présente au-delà de la capacité d'accueil du port de Gruissan.

2.2 Les concurrents résidents en France doivent présenter au moment de leur inscription leur licence FFVoile valide (pour les mineurs, une autorisation parentale accompagnée d'un certificat médical datant de moins de un an).

3 DROITS A PAYER

adhérents du GYC : 15 euros

adhérents du GYC ayant souscrit au pack régata : gratuit

non adhérents du GYC : 20 euros

4 PROGRAMME

4.1 Inscriptions : ouvertes par internet jusqu'au **mercredi 23 août 21h**.

4.2 Date et heure du briefing : **dimanche 27 août 14h rendez-vous sur l'eau** entre la cardinale Nord du parc de Gruissan et les Ayguades pour appel, briefing et course à suivre.

4.3 Résultats et remise des prix : au siège du GYC à partir de 18h30 le jour même.

5 PARCOURS ET INSTRUCTIONS

5.1 Le parcours sera de type côtier ou construit, à moins de 6 milles d'un abri, le long de la côte de Gruissan entre Fleury et Port la Nouvelle en respectant la réglementation en vigueur (par ex. les zones interdites).

Les parcours seront précisés lors du briefing (marques, distances, etc...)

5.2 La langue officielle pour le règlement, les instructions et les informations concernant la course, ainsi que la langue de trafic radio, est le français.

5.3 La fiche de course sera affichée dès l'ouverture des inscriptions sur la vitrine et le site du GYC

6 CLASSEMENT

6.1 Le système de classement utilisé pour chaque régata sera établi en utilisant les temps compensés selon les coefficients de la jauge HN

6.1.1 Pour chaque manche : le 1^{er} recevra 1 point, le 2^{ème} recevra 2 points, etc...

6.1.2 Le classement de la régata sera l'addition des points obtenus dans chaque course, le vainqueur étant celui ayant le moins de points.

6.1.3 Départage des ex-æquo : nombre de meilleures places et si besoin classement de la dernière manche.

6.1.4 Les bateaux disqualifiés (DSQ) ou qui ont abandonné (DNF) recevront un nombre de points égal au nombre d'inscrits à la régata plus un ; les bateaux non partants (DNS), un nombre de points égal au nombre d'inscrits plus deux.

6.2 Le classement du Challenge sera l'addition des points obtenus dans chaque régata, le vainqueur étant celui ayant le moins de points.

6.2.1 Départage des ex-æquo : nombre de meilleures places et si besoin classement de la dernière manche.

Cette régata compte pour le classement du Challenge Pierre Bolliet 2023 et fait partie du Championnat Occitanie habitable Duo 2023.

7 DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel) aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

L'attention des concurrents est attirée sur la règle fondamentale 1 de l'I.S.A.F. qui établit que tout voilier doit porter toute l'assistance possible à tout bateau ou à toute personne en danger lorsqu'il est en situation de le faire.

8 INSCRIPTION

8.1 Date limite : par internet jusqu'au **mercredi 23 août à 21h**

8.2 Modalités : directement sur le site du GYC : www.gruissan.yacht.club.com

Contact : gyc@gruissan-yacht-club.com



Aucune licence ne sera enregistrée le jour de la course